

## **Bulletin d'inscription**

Tarifs publics HT au 1er janvier 2020 Rattrapage

## « Certification de Personnes : Diagnostiqueur Immobilier – Rattrapage »

Document à remplir lisiblement et à retourner scanné à dcp.fr@dekra.com

Coordonnées du donneur d'ordre (champs obligatoires) Raison sociale :								
Bâtiment, Voie:								
Code postal :         Pays :           Tél. :         E-mail :								
N° SIREN : N° SIREN : Adresse de facturation (champs obligatoires si adresse différente de celle du donneur d'ordre) :  Bâtiment, Voie :								
Certification	Type de Diagnostic	Prix HT/ Candidat pour 4 mois*						
Rattrapage**  Choix parmi les diagnostics <u>suivants:</u> Amiante (sans mention et avec mention), Plomb (CREP), Termites, DPE (sans mention et avec mention), Gaz, Electricité		1 <sup>er</sup> rattrapage examen théorique (QCM seul)	Examen théorique (2ème rattrapage et suivants) et examen pratique (quel que soit le nombre de passages)					
1 diagnostic	□Am □CREP □Term □DPE □Gaz □Elec	□ <del>110 €</del> OFFERT	<b>□ 110 €</b> Soit 132 € TTC					
2 diagnostics	□Am □CREP □Term □DPE □Gaz □Elec	□ <del>220 €</del> OFFERT	<b>☐ 220 €</b> Soit 264 € TTC					
3 diagnostics	□Am □CREP □Term □DPE □Gaz □Elec	□ <del>330 €</del> OFFERT	<b>☐ 330 €</b> Soit 396 € TTC					
4 diagnostics	□Am □CREP □Term □DPE □Gaz □Elec	□ 440 € OFFERT	<b>☐ 440 €</b> Soit 528 € TTC					
5 diagnostics	□Am □CREP □Term □DPE □Gaz □Elec	□ <del>550 €</del> OFFERT	<b>☐ 550 €</b> Soit 660 € TTC					
6 diagnostics	☑Am ☑CREP ☑Term ☑DPE ☑Gaz ☑Elec	□ <del>660 €</del> OFFERT	☐ <b>660 €</b> Soit 792 € TTC					
Fait à : Le :	Signature et cachet :	TOTAL HT	€					
Signataire (représentant le donneur d'ordre) NOM: Prénom:		TVA (20%) TOTAL TTC Chèque daté du jour de l'envoi	€					

Votre signature vaut acceptation, sans réserve, du présent bulletin d'inscription, des conditions générales de vente et des conditions générales de certification (diagnostiqueurs immobiliers) – également dénommées « Présentation du processus de certification » – accessibles sur https://www.dekracertification.fr/conditions-generales-dekra-certification.html

L'inscription sera validée à réception du règlement (voir art. 3 et 17 des conditions générales de vente).

<sup>\*</sup> Forfait rattrapage :

<sup>-</sup> les rattrapages ont lieu en fonction des dates spécifiques proposées par DEKRA Certification et doivent être impérativement réalisés et réussis dans les 4 mois suivant la date du 1<sup>er</sup> passage en examen initial (passé ce délai, il est obligatoire de déposer une nouvelle demande de certification initiale).
- dans le cas d'un renouvellement de certification, la réussite doit en outre être prononcée dans la limite de l'échéance du cycle de certification.

<sup>\*\*</sup> Tarif rattrapage options Diagnostic du Risque d'Intoxication par le Plomb des Peintures (DRIPP) et Contrôle des Travaux en Présence de Plomb (CTPP) : nous consulter



## Fiche individuelle

Demandeur de la certification (futur candidat) - page 1 sur 3

## « Certification de Personnes : Diagnostiqueur Immobilier – Rattrapage » Document à remplir lisiblement et à retourner scanné à dcp.fr@dekra.com

1) Donneur d'ordre* (Champ obligatoire)							
Raison sociale :							
ou N° SIREN :							
N SIREIN							
lans le bulletin d'inse et de certification.	cription (donneur d'o	ordre), prioritaireme	nt par courriel, conf	ormément aux condi	yés à l'adresse précisée tions générales de vente		
2) Identité du d	emandeur de la	certification (f	utur candidat) (	Champs obligatoires)			
☐ Mme ☐ Mlle ☐ M							
NOM : Prénom(s) :							
` '							
Adresse personnelle :							
Гél. :	Email :			.Tél. portable :			
3) Certifications	s demandées : (	cochez la ou les (	cases correspond	antes)			
Domaine	Examen théorique		Examen pratique		Date et lieu d'examens souhaités*		
Amiante sans mention	□ QCM	☐ Mise en situation	☐ Rapport				
Amiante avec mention	☐ QCM sans mention ☐ QCM avec mention	- ☐ Mise en situation	□ Rapport				
Plomb (CREP)	□ QCM	☐ Mise en situation	☐ Rapport				
DPE sans mention	□ QCM	☐ Cas pratique 1	☐ Cas pratique 2.1	☐ Cas pratique 2.2			
DPE avec	☐ QCM sans mention	☐ Cas pratique 1	- □ Cas pratique 3.1	☐ Cas pratique 3.2			
mention**	☐ QCM avec mention	☐ Cas pratique 2					
Electricité	□ QCM	☐ Cas pratique 1 (photos)	☐ Cas pratique 2 (complément)	☐ Cas pratique 3 (rapport)			
Gaz	□ QCM	☐ Cas pratique 1 (photos)	☐ Cas pratique 2 (complément)	☐ Cas pratique 3 (rapport)			
Termites	□ QCM	☐ Mise en situation	☐ Echantillons	☐ Rapport			
pour toute information ertification/calendrier-					iqueurs-immobiliers-dekra-		
* DPE avec mention : le	rattrapage du cas prat	ique 2 porte sur les ru	briques concernées pa	ar une ou des non-confe	ormités		
pensez à apporter une copie de la notification de résultats le jour de la session de rattrapage)  Fait à :							
Personne complétant la présente fiche :  Demandeur (futur candidat)  NOM et Prénom (si autre personne) :							